

Offre pour un abonnement LinkedIn Premium Career de six mois pour Compte Intelli CIBC^{MD}

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente Offre :

« **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent tout Client admissible;

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et

« **Modalités** » s'entend des présentes modalités qui régissent cette Offre.

1. Offre

L'Offre pour un abonnement LinkedIn Premium Career de six mois pour Compte Intelli CIBC^{MD}. (l'« **Offre** ») commence le 22 juin 2026 à 0 h 01 (HE) et se termine le 8 septembre 2026 à 21 h 00 (HE) (la « **Période de l'offre** »). L'Offre consiste en un bon d'échange pour un abonnement LinkedIn Premium Career de six mois (la « **Prime** ») pour l'ouverture et l'utilisation d'un nouveau Compte Intelli CIBC, y compris les comptes assortis de l'avantage du Programme Départ Intelli CIBC (le « **Compte** »). Cette Offre ne peut être combinée à l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants, à l'avantage du Programme Intelli CIBC pour les aînés, aux avantages du Programme Intelli CIBC pour les nouveaux arrivants, aux avantages du Programme Intelli CIBC pour les travailleurs étrangers, aux avantages du Programme Intelli CIBC pour apprentis, aux services bancaires CIBC de Costco, ou du Programme collectif de services bancaires CIBC. À moins d'indication contraire explicite, la présente Offre est exclusive et ne peut être combinée à aucune autre offre, à aucune autre promotion, à aucun autre rabais, ni à aucune autre prime liés à un compte chèques. L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

Pour être admissible à cette Offre, une personne doit être résidente du Canada et ne doit pas être actuellement titulaire unique ou cotitulaire d'un compte chèques CIBC, ou l'avoir été à quelque moment que ce soit entre le 1^{er} janvier 2022 et la date d'ouverture du Compte. Seules les personnes qui ont obtenu ou obtiendront un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2026 sont admissibles à cette Offre. Les étudiants à temps plein, à temps partiel et professionnels ne sont pas admissibles à cette Offre. Les employés actuels et à la retraite de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à cette Offre.

Dans le cas d'un Compte ouvert conjointement, chaque titulaire de compte doit satisfaire individuellement à toutes les conditions d'admissibilité au moment de l'ouverture du Compte; si l'un des titulaires de compte ne satisfait pas aux critères d'admissibilité, le Compte ne sera pas admissible à cette Offre.

La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, dans chaque cas, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « **Clients admissibles** » aux fins de la présente Offre.

Cette Offre peut être combinée à l'[Offre de 500 \\$ liée à un nouveau Compte chèques CIBC](#) et à l'[Offre de 125 \\$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC](#). À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucune autre offre, à aucun autre rabais, ni à aucune prime liés à un compte chèques.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à la Prime, cette Offre doit vous avoir été communiquée directement par SPC, SLN, LinkedIn ou la Banque CIBC, et vous devez faire une demande de Compte en utilisant le lien fourni dans cette communication. Vous devez ensuite compléter les étapes suivantes :

Offre pour un abonnement LinkedIn Premium Career de six mois pour Compte Intelli CIBC^{MD}

Étape 1 : Ouvrir un Compte par l'intermédiaire des pages Web de l'Offre numérique indiquées durant la Période de l'offre.

Pour les Comptes ouverts à distance et, au besoin, vous devez terminer l'ouverture de votre Compte à un centre bancaire CIBC.

Étape 2 : Fournir une adresse courriel valide et fonctionnelle appartenant à l'un des titulaires de compte au moment d'ouvrir le Compte (si aucune n'a encore été fournie). L'adresse courriel doit demeurer au dossier et être valide et fonctionnelle pendant au moins un (1) an.

Étape 3 : Effectuer cinq (5) **achats admissibles réglés au moyen de Visa* Débit** d'ici le 15 octobre 2026 (voir Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit ci-dessous pour connaître les critères d'admissibilité).

Nous nous réservons le droit de déterminer si une opération est considérée comme un **achat admissible réglé au moyen de Visa Débit**. Vos **achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit** doivent être portés à votre Compte lié à votre Carte de débit Avantage CIBC entre le 22 juin 2026 et le 15 octobre 2026. Les délais de traitement du marchand, notamment pour l'expédition, pourraient repousser la date à laquelle vos achats sont portés à votre Compte.

Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit : Les achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit comprennent les achats réglés au moyen de votre Carte de débit Avantage^{MD} CIBC sur votre Compte en ligne, dans l'application, par téléphone ou par commande postale auprès des détaillants participants qui acceptent les opérations Visa Débit, ainsi qu'en magasin aux États-Unis et à l'étranger, où la carte Visa est acceptée, à l'exception des articles retournés pour l'obtention d'un crédit.

Par exemple, un achat réglé au moyen de Visa Débit peut comprendre l'achat en ligne de services de diffusion en continu avec une carte de débit comme mode de paiement ou l'utilisation de votre carte de débit pour effectuer des achats à l'extérieur du Canada. Les achats effectués à un point de vente au Canada et les « Opérations assimilées à des opérations en espèces » ne sont pas considérés comme des achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit. Une « Opération assimilée à une opération en espèces » désigne une opération comprenant l'achat d'articles qui peuvent être directement convertis en espèces, Une « Opération assimilée à une opération en espèces » désigne une opération comprenant l'achat d'articles qui peuvent être directement convertis en espèces, notamment des jetons de jeu ou de pari, des traites bancaires, des paiements par câble et des chèques de voyage. La date d'achat sera déterminée en fonction de la date à laquelle l'opération sera portée à votre Compte. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter un représentant de la Banque CIBC afin de déterminer si une opération par Visa Débit particulière est admissible à l'Offre.

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime est offerte par Compte. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse courriel ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion). Les modalités de [LinkedIn](#) (page en anglais) s'appliquent.

5. Exécution et conditions de l'Offre :

Si vous êtes un Client admissible et que vous êtes admissible à la Prime, la Prime sera envoyée par nous (ou par un tiers en notre nom) à l'adresse courriel que nous avons au dossier pour le Client admissible au plus tard le 31 janvier 2027. La Prime doit être utilisée au plus tard en juillet 2027. Dans le cas d'un compte joint, nous choisirons l'une des adresses courriel des clients que nous avons au dossier pour l'envoi de la Prime.

Si plusieurs Comptes sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de déterminer lequel est admissible dans le cadre de la Prime. La Prime doit être acceptée telle quelle et ne peut être cédée. Si la Prime n'est plus offerte ou ne peut pas vous être envoyée par courriel, la Banque CIBC se réserve le droit (sans y être obligée) d'accorder aux Clients admissibles un crédit de 180 \$ à leur Compte.

La Banque CIBC n'est pas tenue de créditer votre Compte ou de vous verser une indemnité tenant lieu de la valeur de la Prime si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas en mesure d'échanger le bon d'échange contre un *abonnement LinkedIn Premium Career de six mois*. Cela comprend des circonstances telles que l'expiration du bon d'échange, des problèmes techniques ou d'accès sur la plateforme LinkedIn, le non-respect des exigences d'admissibilité de LinkedIn ou tout autre problème indépendant de la volonté de la Banque CIBC.

Si vous ne recevez pas la Prime, vous avez jusqu'au 31 mars 2027 pour nous en informer.

Offre pour un abonnement LinkedIn Premium Career de six mois pour Compte Intelli CIBC^{MD}

Si vous ne nous en informez pas d'ici là, vous serez réputé avoir renoncé à la Prime et donc ne pas être admissible à l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert, actif, en règle et non converti par le Client admissible pendant au moins un (1) an après le mois de son ouverture. Si vous annulez ou retournez des achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit et que, par conséquent, vous avez un total de moins de cinq (5) achats avant le 15 octobre 2026, nous pouvons révoquer votre admissibilité à recevoir la Prime ou, si elle vous a été versée, de retirer de votre Compte ou de l'un de vos comptes auprès de la Banque CIBC la valeur de la Prime (180 \$), même si ce retrait entraîne un découvert. Si votre Compte est fermé et que vous n'avez pas d'autre compte avec nous à ce moment, nous pourrions vous envoyer une facture correspondant à la valeur de la Prime (180 \$), que vous acceptez de payer dans les 30 jours à compter de la date du cachet de la poste.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve de modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, vous acceptez que la Banque CIBC recueille, utilise, divulgue et communique vos renseignements personnels aux fins de l'administration de l'Offre et conformément à notre Politique en matière de protection des renseignements personnels, et vous acceptez que ces renseignements soient recueillis, utilisés et divulgués pour à des fins plus larges, comme il est indiqué dans la Politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC. La Banque CIBC peut partager ces renseignements avec des tiers qui peuvent être situés à l'extérieur de votre province ou du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [Politique canadienne en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC](#). Notre politique en matière de protection des renseignements personnels vous renseigne davantage sur vos droits et vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne veulent pas fournir leur adresse courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront toujours ouvrir un Compte Intelli CIBC assorti des avantages Départ Intelli. Les clients peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en sélectionnant le lien de désabonnement dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et divulgations, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

^{MD} Le logo CIBC, « Intelli CIBC » et « Avantage CIBC » sont des marques déposées de la Banque CIBC.

^{MD} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.